

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2015 :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2015.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION.
4. CONVENTION RELATIVE AU PEDT ENTRE CIVRAY – ST-PIERRE D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ.
5. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ÈRE} CLASSE.
6. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS (étudié après le point 8).
7. ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE.
8. VENTE DU TRACTEUR KUBOTA BX 2200E N5696.
9. FÊTES ET CÉRÉMONIES – PRISE EN CHARGE DES DIVERSES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2015.
10. TRAVAUX DE VOIRIE GESTION DES EAUX PLUVIALES.
11. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.
12. QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE et Carole BLAIN.

Était excusé : M. Jacques AUGRIS.

Était absent : M. Christian GRIMAUD démissionnaire depuis le 27 mai 2015.

Pouvoir : M. Jacques AUGRIS à Mme Carole BLAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Karine ANASTASI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal la démission de Monsieur Christian GRIMAUD de ses fonctions de Conseiller Municipal. Monsieur GRIMAUD a adressé à la mairie un courrier daté du 22 avril 2015 en recommandé, posté le 26 mai 2015 et réceptionné le 27 mai 2015.

Monsieur le Maire a prévenu la Sous-Préfecture le 27 mai et transmis une copie du courrier le 28 mai 2015. La Sous-Préfecture lui a confirmé que :

- cette démission est définitive dès sa réception par le Maire.
- Dans une commune de + 1000 habitants, lorsqu'un conseiller municipal démissionne, il est remplacé par le suivant non élu sur la liste (sans distinction de sexe). Madame Catherine AMBAYE remplacera donc Monsieur Christian GRIMAUD.

Monsieur Christian GRIMAUD était également Conseiller Communautaire, du fait de sa démission il perd également cette qualité et sera remplacé par Monsieur Jacques AUGRIS, candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

➤ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2015 :**

Après lecture et vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 avril 2015.

➤ **DROITS DE PRÉEMPTION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- MONTAZAIS section H n° 316 – 317 – 626 et 364.
- VERGNÉ section C n° 77 et 790.
- LA CHAUFFIÈRE section A n° 1093 et ZC n° 24.

➤ **CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de renouveler la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

➤ **CONVENTION RELATIVE AU PEDT ENTRE CIVRAY – ST-PIERRE D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir étudié le projet de convention pour la création d'un accueil de Loisirs et d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) mutualisé entre les Communes de Saint-Pierre d'Exideuil, Savigné et Civray,

- refuse la convention de mutualisation au vu de la répartition des frais de gestion.

Étant donné le délai imparti pour déposer le PEDT, il n'est plus possible de trouver un accord financier avec la Commune de Civray et de ce fait, il est décidé de déposer un PEDT indépendant pour cette année.

- Le PEDT individuel est arrêté tel que présenté, pour l'année scolaire 2015-2016.

Toutefois, conscients que la mutualisation des ressources matérielles et humaines est essentielle pour ce projet, une collaboration sera maintenue entre Savigné et Saint-Pierre d'Exideuil par la mise en place d'un comité de pilotage commun dont la composition sera la suivante :

- le Maire de chaque commune (St Pierre et Savigné dans un premier temps).
- le référent élu par commune (adjoint en charge des affaires scolaires).
- le référent "animation" de chaque site (personnel BAFA ou CAP Petite Enfance).
- un représentant du corps enseignant (Directrice ou enseignants).
- un représentant des parents d'élèves de chaque commune.

Pourrons y être invités ponctuellement, des animateurs, des bénévoles, des représentants d'associations ...

Celui-ci aura pour rôle :

- de valider et suivre les actions (choix des activités par période, fiches d'inscriptions ...)
- d'identifier et analyser les besoins (achats de matériels, ressources humaines ...)
- d'assurer la communication sur le projet (information des parents, des enfants, des animateurs ...)
- de surveiller le bon déroulement du projet.
- d'évaluer le projet en fin d'année scolaire et le faire évoluer.

➤ **TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ÈRE} CLASSE :**

Dans le cadre de la promotion interne, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2015 pour Monsieur NADAUD Pascal.

➤ **ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE :**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le tracteur-tondeuse Kubota est en panne et qu'il faut changer le moteur pour le remettre en service. Il donne lecture des devis proposés par CAP MOTOCULTURE pour l'acquisition une tondeuse autoportée KIOTI modèle W1260 à 10 740 € HT, un rider HUSQVARNA modèle P525D à 16 100 € HT et un tracteur-tondeuse KIOTI modèle CS2610 à 15 300 € HT et par BLANCHARD Motoculture pour une tondeuse autoportée KUBOTA type G23HD à 12 000 € HT, une autoportée KUBOTA type G26HD à 16 990 € HT et un tracteur-tondeuse KUBOTA type BX2350D à 18 590 € HT les trois devis de BLANCHARD Motoculture indiquent une garantie de 4 ans ou 3500h pièces et main-d'œuvre et un S.A.V. en cas de panne possibilité de prêt d'une tondeuse autoportée diesel avec bac et bannage en hauteur ; ils font également mention de l'offre de reprise du tracteur KUBOTA BX2200 pour 1 500 € dans l'état.

Après avoir étudié toutes les propositions, en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis de BLANCHARD Motoculture pour l'autoportée KUBOTA Type GR23HD d'un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

➤ **VENTE DU TRACTEUR KUBOTA BX 2200E N5696 :**

Monsieur le Maire fait savoir que BLANCHARD Motoculture offre de reprendre le tracteur Kubota BX 2200 avec bac dans l'état pour 1 500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte l'offre de 1 500 €. Autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour la reprise avec BLANCHARD Motoculture.

➤ **DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux virements ci-après :

- **INVESTISSEMENT**
- Dépenses : cpte 21571 – Matériel roulant 14 400 €
- Recettes : cpte 021 – Virement de la section de fonctionnement 14 400 €
- **FONCTIONNEMENT**
- Dépense : cpte 023 – Virement à la section d'investissement 14 400 € - cpte 61523 – Voies et réseaux – 14 400 €

➤ **FÊTES ET CÉRÉMONIES – PRISE EN CHARGE DES DIVERSES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2015 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à payer les factures d'un montant maximum et dans la limite du budget de :

- 500 € par facture pour les 50 ans du FC SAVIGNÉ le 11 juillet (vin d'honneur et prise en charge de la délégation d'élus du Conseil Municipal de Savigné S/Lathan - 37).
- 2 600 € par facture pour les inaugurations et le spectacle « Les Fontaines Dansantes » le 18 septembre (apéritif, buffet et spectacle).
- 650 € par facture pour le spectacle « L'arbre aux secrets » pour Lire en Vienne le 18 octobre (spectacle, frais de déplacement et goûter).

➤ **TRAVAUX DE VOIRIE GESTION DES EAUX PLUVIALES :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir étudié les devis pour l'effacement des regards sur la RD 148 « Quartier de l'Érable », présentés par la Sarl DEGUIL d'un montant de 4 408 € HT, M. MASSET Michel d'un montant de 7 105 € HT et la Sarl BARRÉ FILS d'un montant de 4 043.12 € HT, retient le devis de la Sarl BARRÉ FILS d'un montant de 4 043.12 € HT pour l'effacement des regards.

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Dans le cadre des travaux d'accessibilité, à plusieurs reprises une demande a été faite pour la réalisation d'un cheminement piéton en continuité de la zone commerciale après la station de lavage jusqu'au rond-point ainsi qu'un passage piéton à l'arrêt de bus.

Après avoir étudié les devis pour :

- ✓ les travaux de mise en accessibilité présentés par la Sarl DEGUIL d'un montant de 15 719.50 € HT, TOP RÉNOV d'un montant de 19 370 € HT et la Sarl BARRÉ FILS d'un montant de 14 904 €, retient le devis de la Sarl BARRÉ FILS d'un montant de 14 904 € HT pour les travaux de mise en accessibilité.
- ✓ La réalisation du cheminement et du passage piéton présentés par la Sarl DEGUIL d'un montant de 3 676.90 € HT, M. MASSET Michel d'un montant de 4 470.90 € HT et la Sarl BARRÉ FILS d'un montant de 3 160.04 € HT, retient le devis de la Sarl BARRÉ FILS d'un montant de 3 160.04 € HT pour la réalisation du cheminement et du passage piéton.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ M. Mickaël COLIN signale des dégradations sur la bande de roulement au niveau du trottoir en face des chicanes « Route de Montmorillon ».
 - Le problème sera signalé au Département.
- ✓ Mme Ginette BOUYER demande s'il est possible d'agrémenter la table qui est utilisée pour les mariages par des fleurs ou une nappe afin qu'elle soit plus « gaie ».
 - Une demande de devis sera faite pour une nappe sur mesure, la table n'ayant pas des dimensions standard.
- ✓ Mme Michelle CAILLAUD demande s'il est possible d'avoir des sacs plastiques pour la distribution de viande à la Banque Alimentaire.
 - Des sacs congélation seront achetés.
- ✓ M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX fait une mise au point pour l'organisation de la « journée chemins » du 13 juin prochain.
- ✓ M. André RIGNAULT fait savoir que le 10 juin à 20 h 30 à RUFFEC, salle de la Canopée, est organisé une conférence-débat gratuite sur le thème « SOIGNER SANS MALTRAITER ? ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.